PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans
6822, chemin Royal
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3Z0
Téléphone : (418) 828-2322
Télécopieur : (418) 828-2170

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL

de la séance ordinaire du conseil de la *Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans,* tenue le **5 février 2018** et sous la présidence de Madame Debbie Deslauriers, et formant quorum.

RÉSOLUTION NO : 1135-18

ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,* entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* stipule également que toute municipalité doit, avant le 1er mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification.

ATTENDU qu'il y a dispense de lecture pour ledit règlement, les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est **proposé** par Bruno Gosselin, **appuyé** par Julien Milot, et **résolu** à l'unanimité des conseillers d'adopter le code d'éthique et de déontologie sans modification.

Copie certifiée conforme ce 6 °jour du mois de février 2018

Michelle Moisan
Directrice générale/secrétaire-trésorière